

DEPARTEMENT DU CHER

._*_._*_._*_

COMMUNE DE SAINTE SOLANGE

._*_._*_._*_

ENQUETE PUBLIQUE

du 9 mai 2017 au 8 juin 2017

**relative à la révision des délimitations des zones
d'assainissement collectif et des zones
d'assainissement non collectif de la commune**

(arrêté du Maire n° 2017-041 du 20 avril 2017)

PROCES VERBAL D'OBSERVATIONS

L'enquête publique relative à la révision des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif de la commune de SAINTE SOLANGE s'est tenue en mairie du 9 mai 2017 au 8 juin 2017.

Conformément à l'arrêté du 20 avril 2017 un affichage réglementaire a été effectué à l'extérieur de la mairie de SAINTE SOLANGE.

L'information a été reprise sur cinq panneaux d'affichage répartis sur la commune.

L'avis d'enquête a été publié dans le Berry Républicain du Dimanche le 23 avril 2017 et dans le Berry Républicain le 24 avril 2017, puis repris dans ces mêmes journaux le 14 mai 2017 et le 15 mai 2017.

Le même avis d'enquête est paru sur le site internet de la Commune. Un dossier a été mis en ligne le 9 mai 2017 sur le site de la mairie de SAINTE SOLANGE.

Un registre d'enquête ouvert par le Monsieur le Maire de la commune, côté et paraphé par mes soins, ainsi que le dossier d'enquête, ont été mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SAINTE SOLANGE.

Le public pouvait également participer par voix dématérialisée sur le site internet de la mairie. Un poste informatique a été mis à disposition en mairie pour permettre au public de consulter le dossier et d'effectuer des observations.

J'ai tenu 3 permanences, les 9 mai, 20 mai et 8 juin 2017 en mairie de SAINTE SOLANGE.

A l'issue de ma dernière permanence en mairie, j'ai récupéré le registre clos par mes soins et le dossier d'enquête.

Aucune observation n'a été portée sur le registre.

Aucun message sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry n'a été formulé

Aucune observation orale n'a été exprimée

Aucune observation écrite n'a été adressée par courrier ou par note

Ce procès-verbal a été remis, ce jour, à Monsieur Georges LAMY, Maire de SAINTE SOLANGE.

A VIERZON, le 12 juin 2017
Le Commissaire enquêteur,
Patrick ANDRE

Reçu en mains propres,
A SAINTE SOLANGE le 12 juin 2017
Le Maire,
Georges LAMY